

**Yves VEYRIER**

Secrétaire général

☎ 01.40.52.86.01

**Monsieur Olivier VERAN**

Ministre des Solidarités et de la Santé

14 avenue Duquesne

75 350 – PARIS 07 SP

Paris, le 02 mars 2022

Monsieur le Ministre,

Nous vous adressons le présent courrier au sujet de la négociation salariale des personnels de la Sécurité sociale.

A ce stade, les mesures proposées ne concernent que les plus bas salaires, soit 20 % des salariés.

Or, la valeur du point du personnel de la Sécurité sociale n'a pas été revalorisée depuis 2010, hormis une hausse de 0,50 % en 2017.

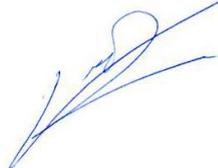
Il en résulte une situation salariale du personnel de plus en plus difficile. Les deux premiers niveaux de la classification sont maintenant inférieurs au SMIC, sachant également qu'entre 50 et 60 % des agents de la Sécurité sociale ont été bénéficiaires de la prime inflation, et jusqu'à 80 % dans certaines caisses.

Nous demandons à la tutelle de revoir son positionnement en acceptant une revalorisation significative de la valeur du point pour l'ensemble des salariés de la Sécurité sociale.

Une délégation de l'ensemble des fédérations professionnelles représentatives demande à être reçue par le ministère afin d'évoquer la question salariale, et parvenir à un déblocage de la situation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

**Serge LEGAGNOA**  
Secrétaire confédéral



**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général

